

transport de la station locale des Iles de la Société, ainsi qu'aux mesures à prendre pour l'acheminement du personnel et du matériel à destination de Tahiti.

Bien que la circulaire en question doive être insérée au *Bulletin officiel*, j'ai tenu à vous en adresser cet exemplaire, afin de vous permettre de prendre, à l'avance, les dispositions nécessaires en vue de l'exécution des prescriptions qu'elle contient.

Vous trouverez également ci-annexée, une deuxième expédition de la présente circulaire que je vous prie de faire remettre au Commandant des troupes à Tahiti.

Je fais une communication analogue au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, au Chef de la Division navale du Pacifique ainsi qu'au Commandant de la station locale des Iles de la Société.

Recevez, etc.

Pour le Ministre et par ordre :

*Le Contre-Amiral,*  
*Chef d'Etat-major général de la Marine,*

Signé : CH. CHAUVIN.

---

*Le Ministre de la Marine à Messieurs les Vices-Amiraux, Commandant en chef, Préfets maritimes ; Officiers généraux, supérieurs et autres commandant à la mer ; Commandant militaire en Nouvelle-Calédonie ; Commandant des troupes à Tahiti.*

(Etat-major général : Bureau des mouvements de la flotte. — Direction du Personnel : 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, et 6<sup>e</sup> Bureaux. — Direction du Matériel : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> Bureaux. — Direction de l'Artillerie : 1<sup>er</sup> Bureau.

*Voyage régulier annuel entre Papeete et Nouméa et vice versa. — Mode d'envoi du personnel et du matériel destinés à Tahiti.*

Paris, le 16 mars 1896.

MESSIEURS, — En vue d'assurer, dans les meilleures conditions de régularité, les envois de personnel et de matériel à Tahiti, j'ai arrêté les dispositions suivantes :

L'avis-transport de la station locale des Iles de la Société (l'*Aube* actuellement) se trouvera chaque année à Nouméa au moment voulu pour y correspondre avec le paquebot des Messageries maritimes qui, de 1897 à 1901, arrivera sur ce point dans les premiers jours de mai.

En 1897, le navire postal dont il s'agit sera celui partant de Marseille le 28 mars et dû à Nouméa le 6 mai.

#### **Envois de personnel.**

La relève des troupes de Tahiti, qui doit être assurée par le